

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné aux parents de tout enfant qui **fréquentera pour la première fois** un établissement du Centre de services scolaire des Chic-Chocs en 2024-2025, que la période d'admission des élèves dans les établissements aura lieu du 12 au 23 janvier 2024. Vous devez vous présenter à votre école de quartier avec les informations suivantes :

1. le nom et le prénom de l'enfant;
2. l'adresse de sa résidence;
3. les nom, prénom, date de naissance de ses parents et/ou du tuteur.

La demande doit être accompagnée du **certificat de naissance** (grand format obligatoire) provenant de l'État civil. Si l'enfant est né hors Québec, d'autres documents peuvent être exigés.

Les parents d'un enfant de quatre ans qui souhaitent bénéficier des services de la maternelle 4 ans ou de Passe-Partout ou des autres services, doivent également faire parvenir une demande d'admission pour leur enfant à l'établissement concerné.

Une demande d'admission précoce (dérogation) à l'éducation préscolaire (maternelle) et à l'enseignement primaire doit être faite, par écrit, avant le 1^{er} avril 2024.

Durant cette même période, les parents des élèves **du primaire et du secondaire** déjà admis au Centre de services scolaire doivent compléter un formulaire d'inscription en ligne via le Portail Parents.

Une communication écrite qui présente la procédure à suivre leur sera acheminée.

Pour plus d'information, s'adresser à la direction de l'établissement :

Établissement primaire	No de téléphone	Établissement secondaire	No de téléphone
Saint-Norbert	418 786-5668	de l'Escabelle	418 786-5553
de l'Anse	418 763-2733	Gabriel-Le Courtois	418 763-3191
de l'Escabelle	418 786-5553	Saint-Maxime	418 797-2254
des Bois-et-Marées	418 763-2683	des Prospecteurs	418 784-2487
Gabriel-Le Courtois.....	418 763-3191	Esdras-Minville	418 393-2811
Notre-Dame-des-Neiges	418 288-5220	Antoine-Roy	418 269-3301
Saint-Maxime	418 797-2254	C.-E.-Pouliot	418 368-5531
Saint-Antoine	418 797-2388		
des Prospecteurs	418 784-2487		
du P'tit-Bonheur	418 393-2170		
Notre-Dame	418 395-2170		
Saint-Paul	418 269-3227		
aux Quatre-Vents	418 269-3644		
Saint-Joseph-Alban	418 892-5311		
Notre-Dame-du-Sacré-Coeur	418 368-2489		
Notre-Dame-de-Liesse	418 645-2929		
St-Rosaire et de la Découverte....	418 368-2237		

Donné à Gaspé,
ce 30^e jour de novembre 2023

Josée Synnott
directrice générale par intérim

Formation générale des jeunes
Formation générale des adultes
Formation professionnelle

La preuve de résidence du parent au secteur des jeunes ou la preuve de résidence du parent ou de l'élève au secteur de l'éducation des adultes ou au secteur de la formation professionnelle est exigée aux élèves qui souhaitent **s'inscrire pour la première fois** dans l'un des établissements du Centre de services scolaire des Chic-Chocs. La preuve de résidence et le statut de la personne au Québec doivent être démontrés.

Pour ce faire, l'élève ou le parent doit présenter un document parmi les catégories suivantes :

CATÉGORIE 1 (logement locatif) :

- bail ou lettre du propriétaire;
- une affirmation solennelle du propriétaire ou du locataire du lieu d'habitation ayant signé le bail attestant que l'élève ou son parent demeure bien à l'adresse indiquée si aucun autre document n'est disponible.

CATÉGORIE 2 (propriétaires du lieu d'habitation) :

- carte d'assurance maladie du Québec (RAMQ) (Acceptée uniquement pour les élèves inscrits en formation générale des adultes ou en formation professionnelle);
- permis de conduire au Québec;
- compte de taxe scolaire ou municipale;
- acte d'achat de la propriété résidentielle qui indique le nom du propriétaire;
- facture ou état de compte d'une compagnie de téléphone, d'électricité ou de câblodistribution, etc.;
- preuve d'assurance habitation;
- preuve d'une affiliation à une association professionnelle québécoise;
- relevé de compte bancaire au Québec, relevé de carte de crédit;
- avis de cotisation de Revenu Québec (RQ);
- relevé d'emploi (relevé 1);
- avis de paiement de soutien aux enfants de la Régie des rentes du Québec (RRQ);
- preuve d'assurance privée au Québec.

Dans le doute ou lors de situations particulières, **le Centre de services scolaire est en droit d'exiger** la combinaison de plusieurs documents afin d'établir la preuve de résidence au Québec.

Donné à Gaspé,
ce 30^e jour de novembre 2023

Josée Synnott
directrice générale par intérim